

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 22 février 2022 à 19 heures, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué Nathalie Dion
Chantal Gauthier Brigitte Voss
Hugo Berthelet

Absences :

Sylvain Marinier
Marc Tassé
André Ibghy

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil d'agglomération déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 19 h 01.

2. Affectations - Excédent de fonctionnement - Agglomération - Mur de soutènement école Lionel-Groulx

Ce point a été retiré en séance.

AG2022-02-01

3. Projets financés par le Fonds de roulement – Agglomération

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver, de temps à autre, les sommes nécessaires à la réalisation de divers projets, lesquels sont prévus au budget ou au programme triennal d'immobilisation adoptés par le conseil d'agglomération;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. que le conseil autorise le financement à même les disponibilités du "Fonds de roulement - Agglomération" des projets dont la description ainsi que le montant attribué apparaissent ci-dessous :

	Projet	Montant	Période de remboursement
1.	Équipement de sonorisation pour musique d'ambiance au centre-ville	40 000 \$	5 ans
2.	Remplacement du nettoyeur à haute pression pour le centre sportif Damien-Hétu	8 000 \$	2 ans
3.	Achat d'un vélo électrique et d'un bureau mobile pour le bureau d'accueil touristique	4 000 \$	1 an

Initiales	
Maire	Greffier

4.	Achat et installation de 2 abreuvoirs au centre sportif Damien-Héту (remplisseur de gourde)	3 500 \$	1 an
5.	Achat et installation de caméras de surveillance à la gare	30 000 \$	3 ans
6.	Réfection de l'intersection et des passages piétonniers au coin des rues Principale Est et Ernest-Chalifoux	130 000 \$	8 ans
7.	Ajout et remplacement de matériel informatique	10 000 \$	3 ans

2. que ces projets soient financés par le "Fonds de roulement - Agglomération" et remboursés selon les périodes indiquées au tableau, le tout débutant en 2023, et que les soldes inutilisés en fin d'année soient retournés au capital libre du fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2022-02-02

4. Approbation et autorisation de signature - Programme de supplément du loyer - Office municipal d'Habitation des Laurentides - Versant d'Or

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé un protocole d'entente avec l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le cadre du "Programme AccèsLogis", relativement au projet "Le Versant d'Or" le tout conformément à la résolution numéro 2011-06-380;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est venue à échéance le 30 juin 2016 et que la Ville a autorisé la signature d'une nouvelle entente pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 mars 2018 par sa résolution numéro 2016-02-59;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est échue depuis le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts est devenue l'Office municipal des Laurentides en date du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite maintenir son soutien aux ménages à faible revenu;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'autoriser la conclusion d'une entente relative au programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis, entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation des Laurentides et la Ville, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2023, relativement au projet "Le Versant d'Or", laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. de s'engager à défrayer dix pourcent (10 %) du coût de l'écart entre le loyer payable par le locataire et le loyer exigé par l'Office municipal d'habitation des Laurentides, et ce, pour un maximum de

Initiales	
Maire	Greffier

10 unités résidentielles sur les 24 logements du projet d'habitation pour les personnes âgées autonomes nommé "Le Versant d'Or" pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2023;

3. d'entériner le paiement de dix pourcent (10%) du coût de l'écart entre le loyer payable par le locataire et le loyer exigé par l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts, et ce, pour un maximum de 10 unités résidentielles sur les 24 logements du projet d'habitation pour les personnes âgées autonomes nommé "Le Versant d'Or" pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018;
4. d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que la greffière à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

6. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 19 h 05.

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier